

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIÉTÉS
10, RUE DES AUGUSTINS
BP 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET SCHMELTZ & ASSOCIÉS
60 RUE JACQUES MUGNIER
BP 2398
68067 MULHOUSE CEDEX

V/REF :

N/REF : 1999 B 236 / 2008-A-1798

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE COLMAR certifie qu'il a reçu le 09/06/2008,

P.V. d'assemblée du 06/05/2008

- Modification de la composition du conseil d'administration

LETTRE DE DEMISSION DE MR DORKEN KARL-EWALD DU 19/03/2008

Concernant la société

IMPREGLOON FRANCE

Société anonyme

ZONE INDUSTRIELLE DE LA THUR

68840 PULVERSHEIM

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-1798 le 09/06/2008

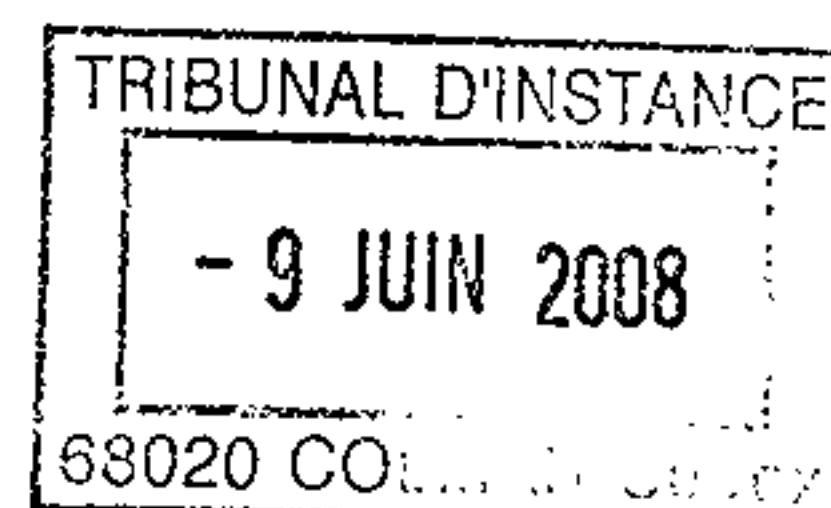
R.C.S. COLMAR 418 217 436 (1999 B 236)

Fait à COLMAR le 09/06/2008,

Le Greffier

1999 B2X

IMPREGLOON FRANCE
Société Anonyme au capital de 1 800 000,- euros
Siège social : Zone Industrielle de la Thur
68840 PULVERSHEIM
RCS COLMAR B 418 217 436



A 1798

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 6 mai 2008

L'an deux mille huit,

Le 6 mai,

A 11 heures 30,

Les actionnaires de la société IMPREGLOON FRANCE, société anonyme au capital de 1 800 000,- euros, divisé en 118 071 actions de 15,24 euros chacune, dont le siège est Zone Industrielle de la Thur, 68840 PULVERSHEIM, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Zone Industrielle de la Thur 68840 PULVERSHEIM, sur convocation faite par lettre simple adressée le 21 avril 2008 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Henning J. CLAASSEN, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Frank BORCHERS et Monsieur Marc WEISS, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Marc WEISS est désigné comme secrétaire.

Monsieur Thierry BLIND, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 21 avril 2008, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 118 071 actions sur les 118 071 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Carsten GRALLA, domicilié professionnellement Hohenhorststrasse 1, D-21337 LÜNEBURG (Allemagne), en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Carsten GRALLA, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

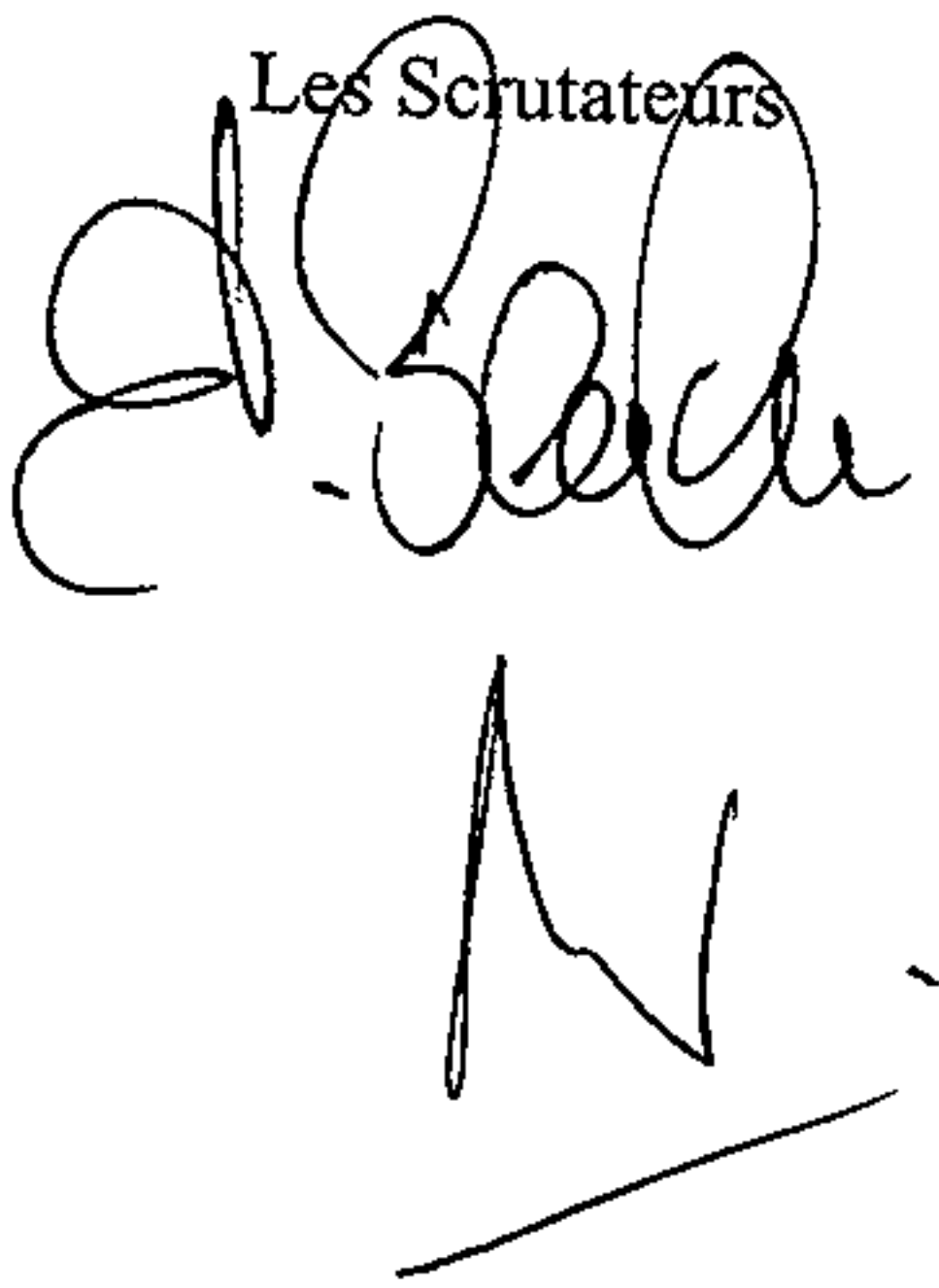
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

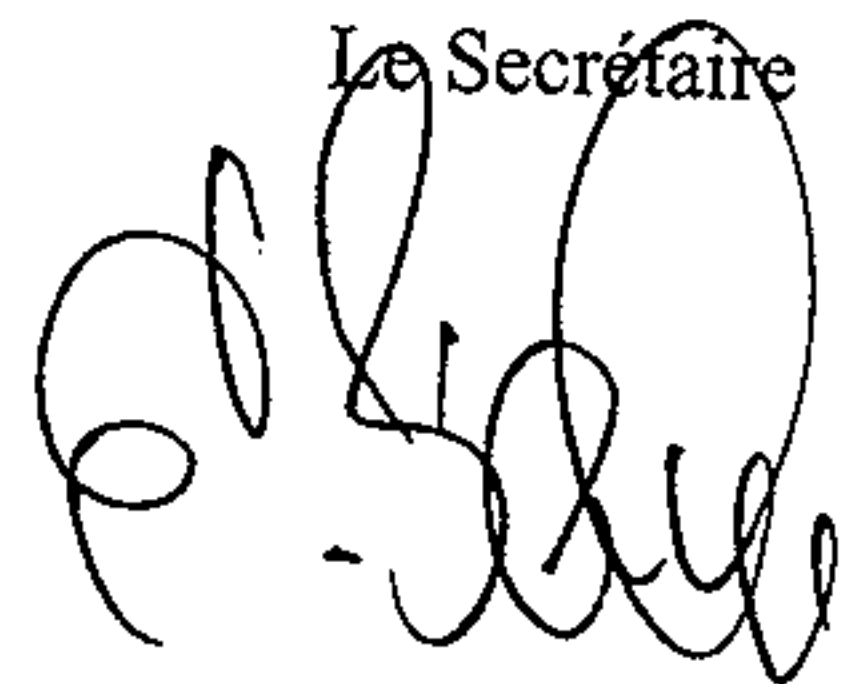
Les Scrutateurs



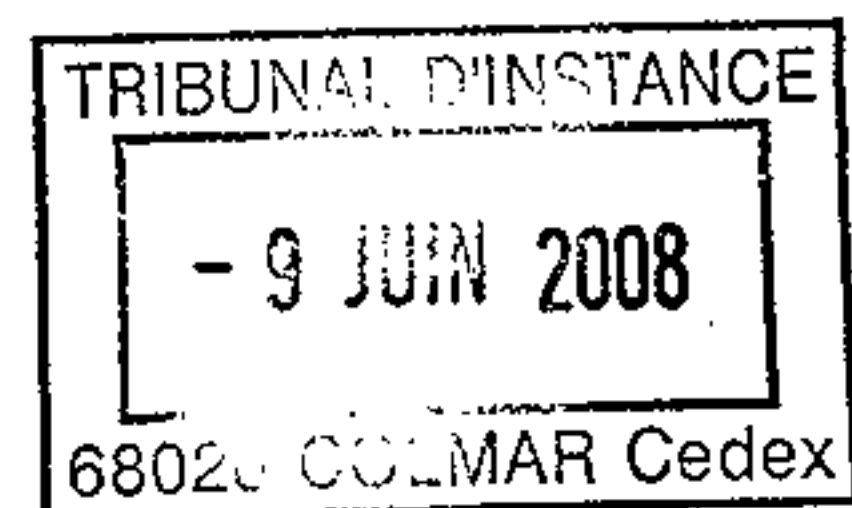
Le Président



Le Secrétaire



Karl-Ewald DÖRKEN
Hengsten 6
D- 42399 IN WUPPERTAL



Messieurs les administrateurs
de la société IMPREGLOON FRANCE SA
Zone Industrielle de la Thur
68840 PULVERSHEIM

In Wuppertal, le 19 mars 2008

Messieurs et chers administrateurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la décision que j'ai prise de démissionner du mandat d'administrateur qui m'avait été confié.

Cette démission prendra effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui devra désigner un nouvel administrateur.

Je me permets de vous préciser que cette décision m'est dictée par des raisons personnelles.

Je vous prie de croire, Messieurs et chers administrateurs, en l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Karl-Ewald Dörken'. Below the main signature, the word 'Hendel' is written in a smaller, cursive script.